

## LA PECHE DU TROCA EN NOUVELLE-CALEDONIE

Philippe Bouchet et William Bour  
Centre ORSTOM  
B.P. A5, Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

Le troca (*Trochus niloticus*) est un mollusque gastéropode vivant sur les récifs de la région intertropicale indo-ouest pacifique. Il est exploité pour sa nacre et la Nouvelle-Calédonie en exporte depuis le début du siècle. Sa pêche se pratique à marée basse sur les récifs ou en plongée sans bouteille par petits fonds de 1 à 5 mètres. Après l'avoir fait bouillir, les pêcheurs extraient l'animal qui est généralement jeté; les coquilles sont nettoyées et séchées, puis expédiées au prix moyen de 26.000 F. CFP la tonne sur Nouméa où elles sont de nouveau nettoyées et calibrées avant l'exportation sur l'Europe (54 pour cent) ou le Japon (41 pour cent) au prix moyen de 45.000 F. CFP la tonne. La nacre est utilisée pour la fabrication de boutons (Fig. 1) et, dans une moindre mesure, en bijouterie fantaisie et articles de 'curios'. Les déchets de cette industrie sont broyés et la poudre est utilisée lors de la fabrication des peintures et du vernis à ongles. Bien que seuls 0,5 pour cent des boutons fabriqués dans le monde soient en nacre, il y a cependant une demande annuelle de l'ordre de 6.000 t de coquilles de trocas bruts.

En 1978, la Nouvelle-Calédonie a exporté 1.900 tonnes de trocas, soit plus de 30 pour cent de la production mondiale. Ce chiffre en fait, en valeur, la première exportation non métallurgique du territoire et c'est bien souvent la seule source de revenus des tribus du nord et du nord-est de la Nouvelle-Calédonie. Il n'y a pas de population de troca exploitable aux îles Loyauté et à l'île des Pins. L'essentiel des récoltes provient du lagon de la côte Ouest (Fig. 2) où elles sont le fait de pêcheurs tahitiens ou européens jusqu'à Voh. Plus au nord, sur la côte Est et dans le sud, les pêcheurs sont mélanésiens. Les tonnages considérables de ces dernières années sont dûs à la longue période du 'boom' minier pendant laquelle la pêche du troca était très faible ou nulle: les stocks ont donc eu le temps de se reconstituer.

Le Centre ORSTOM de Nouméa a étudié la croissance du troca grâce à des marquages (Fig 4) de coquilles recapturées périodiquement au cours de 18 mois<sup>1</sup>. En effet, la croissance du troca est relativement rapide pendant les 2 - 3 premières années, jusqu'à 8 cm, puis devient très lente; il faut une dizaine d'années pour que le troca atteigne 12 cm (diamètre à la base). Ce sont ces gros trocas de diamètre supérieur à 11 cm qui ont fait l'essentiel des prises de 1977-1978. Il est vraisemblable qu'en 1979, les prises pourront encore se maintenir au dessus de 1000 tonnes, mais nous risquons d'assister au début des années 1980 à une chute assez brutale.



Fig. 1: Ebauches de boutons découpées dans les coquilles de trocas.

1. Un rapport sur ce travail est en préparation.

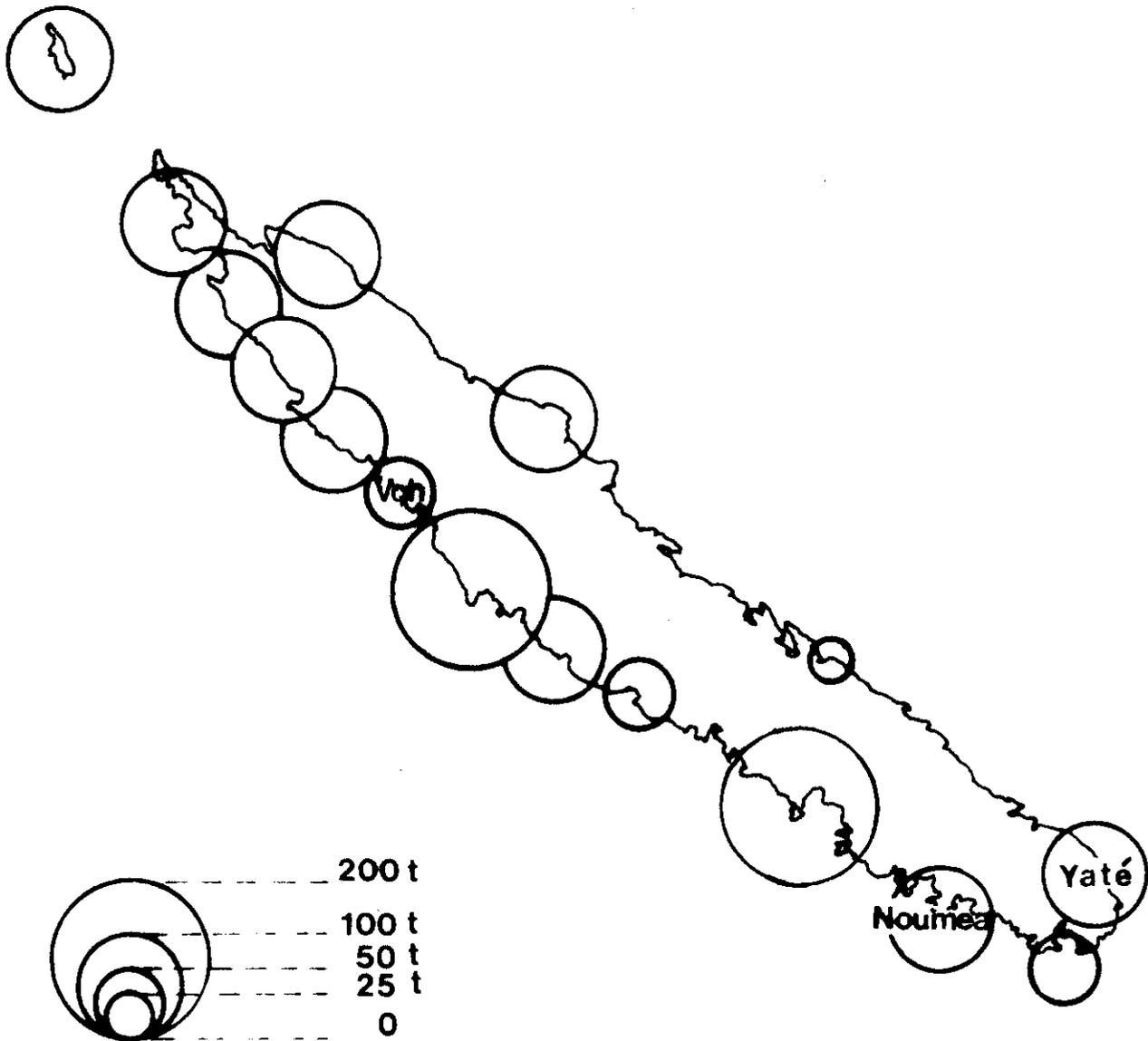


Fig. 2. Répartition des prises de trocas en 1978.

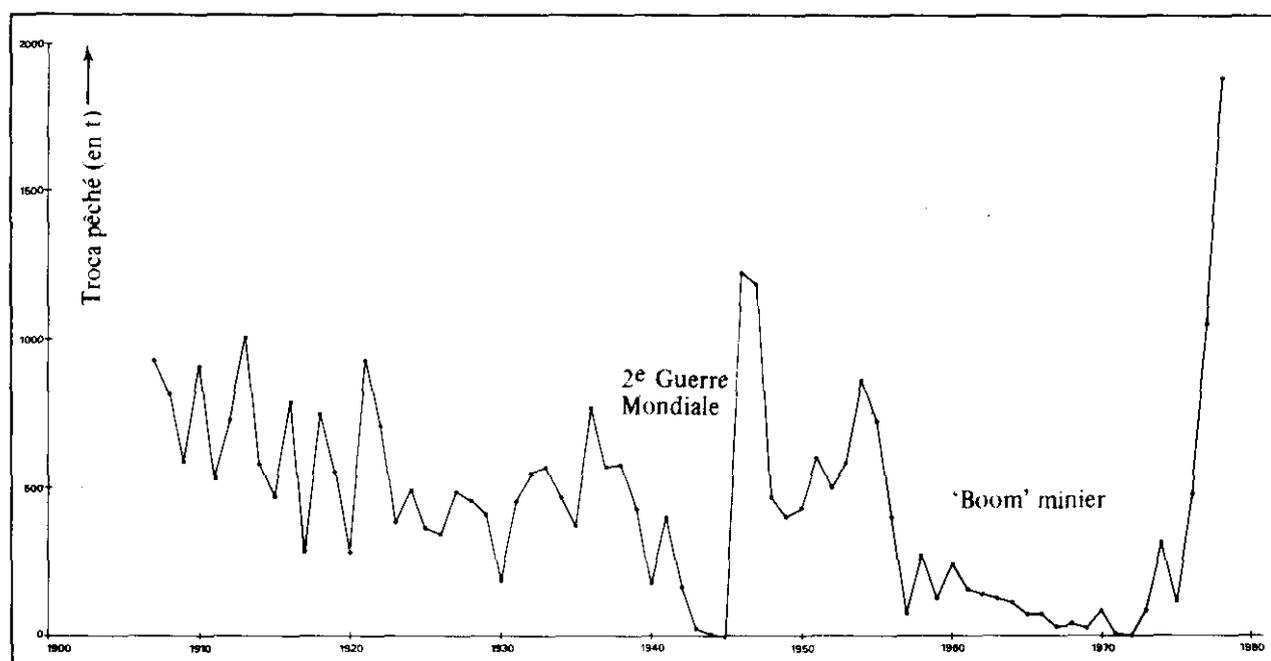


Fig. 3: Evolution des quantités annuelles de troca exportés par la Nouvelle-Calédonie depuis 1907.



Fig. 4: Trocas marqués pour l'étude de la croissance.

Actuellement, la pêche au troca est autorisée toute l'année pour les personnes détentrices d'une autorisation, délivrée gratuitement par les Affaires Maritimes. Seuls les trocas dont le diamètre atteint ou dépasse 8 cm peuvent être pêchés. A cette taille, les trocas ont déjà commencé à se reproduire, puisque la maturité sexuelle est atteinte pour un diamètre de 6,5 - 7 cm. Ce sont les individus de petite taille (6- 10 cm) qui sont les plus prisés sur le marché européen, les gros (12 cm et au-dessus) individus ont une nacre médiocre, trop épaisse et encroûtée d'algues calcaires. Certains pays ont une réglementation autorisant la capture des trocas entre 6 et 12 cm de diamètre; la reproduction est alors assurée par les très gros individus; le tonnage plus faible de nacre récoltée est compensé dans ce cas par la meilleure qualité de la nacre des jeunes individus. L'adoption d'une telle réglementation en Nouvelle-Calédonie pourrait être envisagée, mais se heurte à des difficultés pour certains récifs: dans le sud, par exemple (Unia, Yaté, Touaourou, Goro) les populations sont déjà surexploitées et tous les individus sont pêchés avant d'avoir atteint 9 cm. Dans l'hypothèse d'une nouvelle réglementation, le stock des reproducteurs ne serait donc plus sauvegardé et il faudrait réensemencer les récifs avec plusieurs tonnes de vieux reproducteurs pêchés sur le lagon de la côte Ouest.

Dans l'état actuel des stocks, il ne semble pas nécessaire de changer la réglementation de la pêche. Il est certain que les tonnages de 1977-1978 ne pourront se maintenir mais les récifs de Nouvelle-Calédonie doivent pouvoir continuer à produire 1000 t/an, soit 17 pour cent de la consommation mondiale, sans surexploitation si les prises sont régulièrement réparties sur l'ensemble du lagon.

